

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18605

présenté par

M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 9**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – Au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2023, en vue de la bonne application des dispositions de l'article L. 4624-2-1-1 du code du travail tel qu'il résulte du 7° du II du présent article, le Gouvernement remet au Parlement un rapport dressant un état des lieux précisément chiffré et documenté des services de prévention et de santé au travail et le cas échéant, un plan de formation et de recrutement visant à renforcer ces services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.